



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0082.

Cette session se tiendra le 21 mai 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0082

Lot 6 455 565, chemin des Berges-du-Nord (Secteur de Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire implanté à une distance de 1,3 mètre du bâtiment principal, bien que la réglementation exige que tout bâtiment accessoire soit implanté à une distance minimale de 3 mètres avec le bâtiment principal.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, Constructions et bâtiments accessoires, Implantation, Article 141, paragraphe 3 : Tout bâtiment accessoire doit respecter une distance minimale de 3 m avec le bâtiment principal ou avec toute autre bâtiment ou construction accessoire.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 21 MAI 2025.

Donné à Wentworth-Nord, ce 6^e jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 6^e jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier